



**SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR
L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE**

RAPPORT D' ORIENTATION BUDGETAIRE

Jeudi 20 février 2025

Salle culturelle - 20 h 30 -

ALLASSAC



I contexte réglementaire

- La Loi N° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, instaure dès la période d'élaboration du Budget Primitif, un dialogue obligatoire au sein des assemblées locales des communes comptant plus de 3 500 habitants.
- Ce débat vise à informer l'Assemblée des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels inscrits au budget.
- La tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif. En outre, il ne peut pas être organisé au cours de la séance comportant l'examen et l'adoption de celui-ci.
- Par ailleurs, le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération, (sans vote) afin que le représentant de l'État soit en mesure de s'assurer du respect de la Loi.
- Pour le SIAV, l'obligation d'organiser un D.O.B. découle de l'application de l'article L2312-1 du C.G.C.T. Ce débat est une obligation légale pour les intercommunalités comprenant parmi ses membres au moins une commune de plus de 3500 habitants.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.



GEMAPI activité fondamentale du SIAV

- a. Loi du 27 janvier 2014 – MAPTAM - Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles – Ces dispositions ont été complétées et mises à jour par la loi – NOTRe - portant -Nouvelle Organisation Territoriale de la République -du 7 août 2015, par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et par la loi GEMAPI du 30 décembre 2017.
- b. La compétence GEMAPI– Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - est obligatoire au bloc communal au 1er janvier 2018 avec pour objectifs : la rationalisation des structures gestionnaires élargir leur territoire d’action à l’échelle des bassins hydrographiques et leur permettre de se doter des moyens techniques et financiers adaptés.
- c. Le 11ème programme (2019-2024) planifie les actions sur six ans en cohérence avec le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne et conditionne les aides de financement.
- d. Le XIIème programme
- e. Comptabilité publique nomenclature M57

II – 1 - contexte général

► PRINCIPAUX LEVIERS TECHNIQUES ET REPRESENTATION SIAV

- a. CLE du SAGE
- b. DEPARTEMENT CORREZE– COTECH/COPIL PDGE
- c. SDAGE (secrétariat technique local)
- d. ENTENTE VEZERE/CORREZE PPGC (convention)
- e. ENTENTES LIMITE BASSINS LIMITROPHES (Syndic Mixte...) conventions
- f. ARS (groupe de travail)
- g. SCoT (COTECH/COPIL)
- h. PCAET Agglo du Bassin de Brive
- i. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT Agglo du Bassin de Brive
- j. FDAAPPMA 19 (réseau thermie Corrèze)
- k. CRED Comité Ressources en Eau Départementale
- l. EPIDOR (suivi étiage Bassin versant Dordogne)
- m. DREAL (comité de suivi transparence sédimentaire)
- n. ARS (groupe de travail/COPIL – plantes envahissantes)
- o. CENNA
- p. MEP 19
- q. F.F.C.K/C.R.C.K. (Fédération Française de Canoë-Kayak)/(Comité Régional de Canoë-Kayak)

II – 2 - contexte général

► PRINCIPAUX LEVIERS FINANCIERS

- a. Fonds verts (accompagnement ingénierie transition écologique)
- b. FEADER
- c. Région Nouvelle Aquitaine (FEDER/FSE)
- d. Contrat de territoire (maison de l'Eau)
- e. Agence de l'Eau Adour Garonne (Educ'Eau – PPG) XI^{ème} programme (2019-2024) - XII^{ème} programme (2025-2030)
- f. Fondation Vinci
- g. Prestations (conventions) ou selon modification des statuts (prestations de services)
- g. Cotisation et participation autofinancement EPCI



III - Les compétences

En 2024, chaque compétence a un budget annexé au budget principal.

- GEMAPI
- Opérations aménagements
- Sauvegarde du patrimoine.
- Sentiers
- Natura 2000

IV - Constitution et fonctionnement

➤ 4 EPCI

➤ Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

➤ Communauté de Communes du Pays d'Uzerche

➤ Communauté de Communes Du Pays de Lubersac-Pompadour

➤ Communauté d'Agglomération de Tulle

4 EPCI	Population DGF 2024	Population DGF 2025
Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	113 953	115 068
Communauté de Communes du Pays d'Uzerche	11 144	13 423
Communauté d'Agglomération de Tulle (2 communes)	1 543	1 542
Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour	3 412	2 672
TOTAL	130 052	132 705



V - ACTIONS DU SIAV

GEMAPI

PPGC Plan Pluriannuel
de Gestion
Coordonnée (Entente
collectivités)

Entretien Végétation
de berges
(conventions FFCK –
EDF)

Pêche scientifique a
l'électricité
(inventaire-sauvetage)

Suivi étiage

Réseau thermie
départementale

Animation

- Sensibilisation des élus,
communication

Fresque de l'Eau

Carrefour des
collectivités

VI - PROJETS DU SIAV

Modification des statuts du SIAV et adaptation budgétaire.

EDUC 'EAU : action coordonnée sur le bassin versant Vézère-Corrèze

Délibération 2023 - 13

Investissement : 88 800€ TTC

Auto-financement 6 EPCI / 15 072€

Fonctionnement : 50 750€

Auto-financement 6 EPCI / 10 149€

**AAP Projet Nature et transitions
restauration de quatre mares sur la commune de :**
24 431€ TTC

**Financements : Nouvelle –Aquitaine, Fonds Verts,
Fondation Vinci**

Projet maison de l'Eau : recherche de financements, de partenariats et de mécénats. Étude de faisabilité technique remise.

Projet restauration pont du Glacis, communes de Chateaux et Lissac/Couze (fondation du patrimoine, département, Montant du projet (en recherche de financements) : 38 380€ HT

Non inscrit

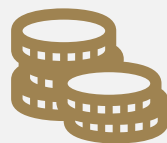
Projet travaux entretien de berges par prestataires externes :
20 000€ TTC

**acquisition 2024
Tracteur : 396 000€ TTC
Reprise 30 000€
autofinancement EPCI**

VII –
situation
budgétaire et
financière



Cadre budgétaire M57



6 budgets en 2024

1 budget unique en 2025

VII – 1 - ETAT DE LA DETTE



L'état de la dette : 1 emprunts à taux fixe à rembourser du 1^{er} mars 2023 au 1^{er} mars 2030, échéance trimestrielle, durée 7 ans, taux 1,25%

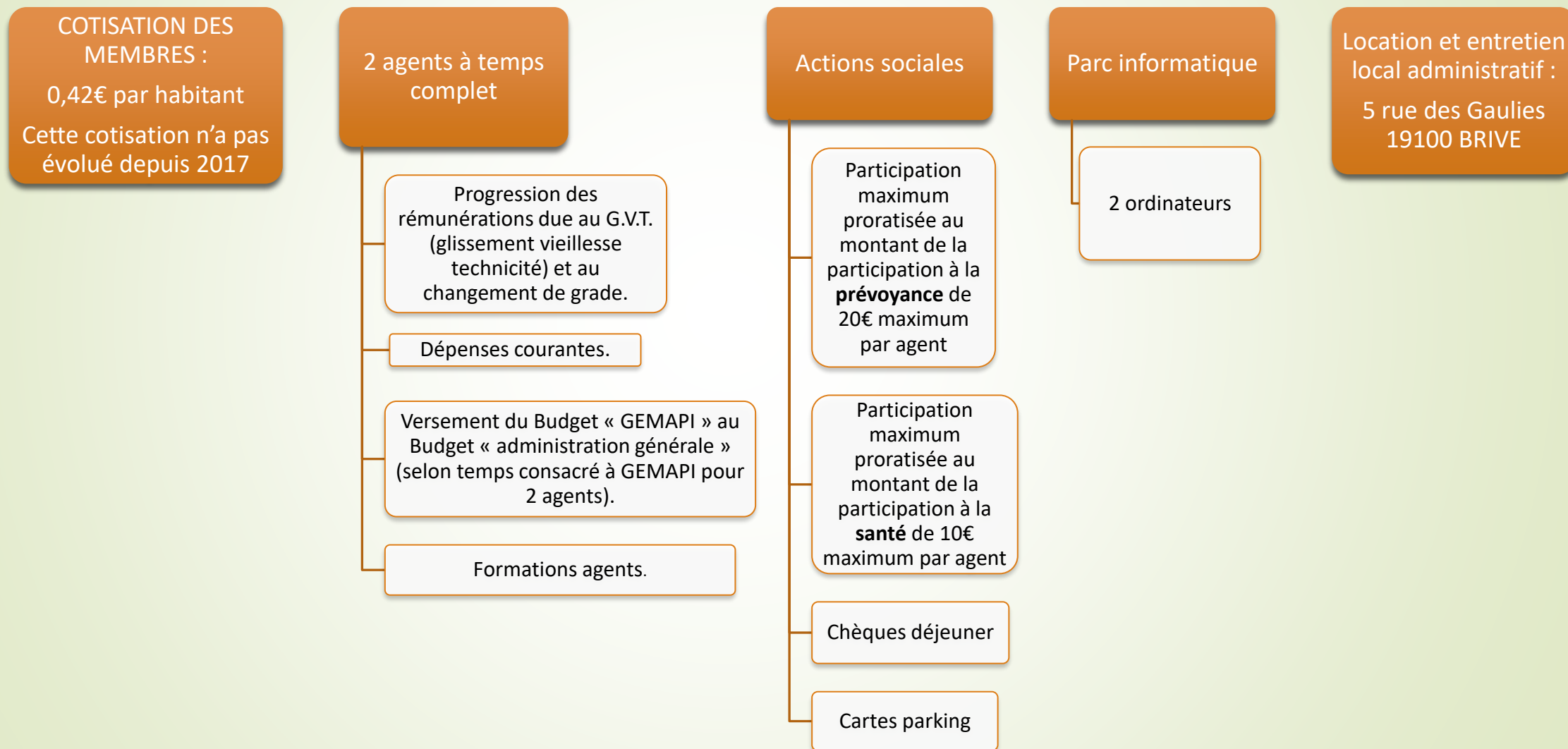


L'encours de la dette au 31/12/2024 (capital restant dû) s'élève à 149 999,98 €.



Les échéances en 2024 (capital + intérêts) s'élèvent à 30 669,65 €

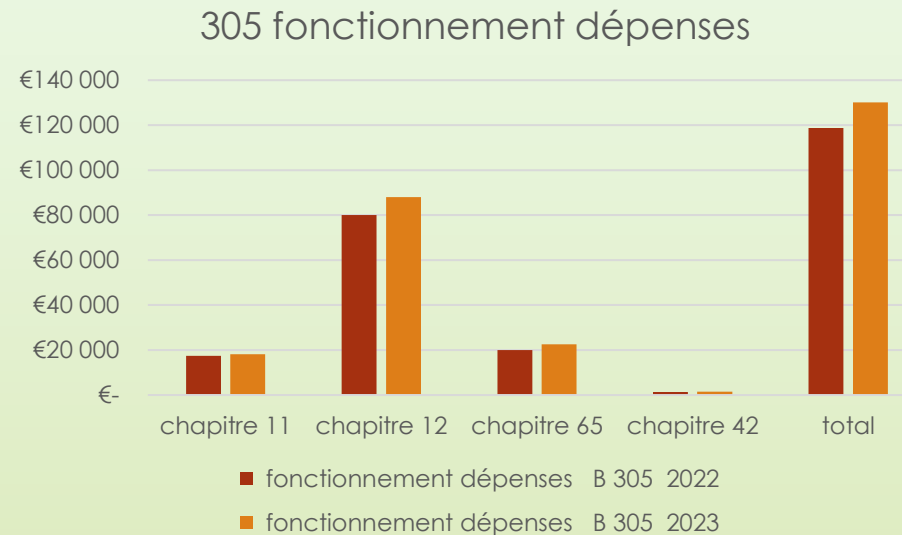
VII – 2 - situation budgétaire et financière : ADMINISTRATION GENERALE



VII -3 - situation budgétaire et financière

Administration générale

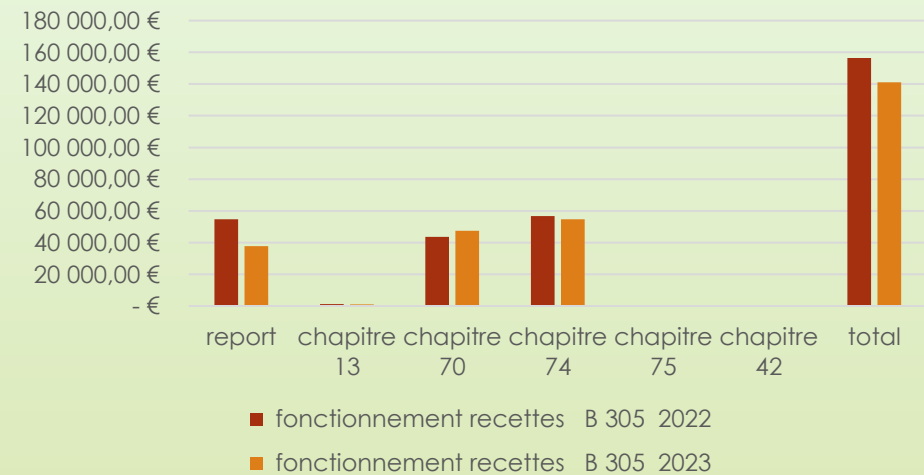
Chapitre	Libellés	2023	2024
C 011	Dépenses à caractère général	18 094,43	18 755,64
C 012	Dépenses du personnel	88 024,93	93 737,01
C 042	Dotations amortissements immobilisations	1 465,88	750,99
C 65	Autres charges de gestion courante	22 531,69	21 349,36
Total hors report		130 115	134 593



VII -4- situation budgétaire et financière Administration générale

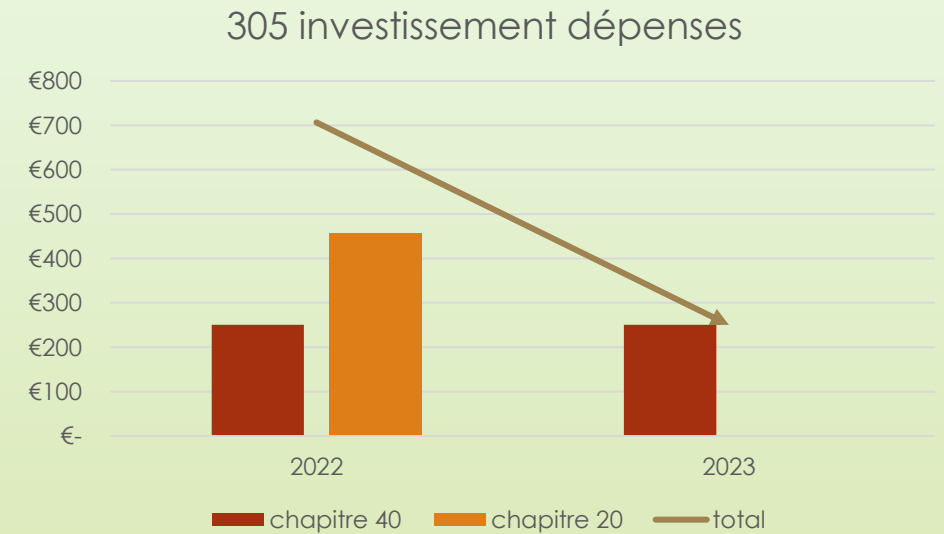
Chapitre	Libellés	2023	2024
C 002	Résultat reporté	37 688,97	10 973,79
C 013	Remboursement sur autres charges sociales	923,35	1 034,06
C 042	Quote-part subventions investissements	250,38	0
C 70	Remboursement des frais par les budgets annexes et régies municipales	47 447,52	58 926,19
C 74	Participations et subventions	54 779,54	54 786,73
C 75	Autres produits divers de gestion	0,96	3,86
C77	Produits spécifiques		113,69
Total hors report		103 402	

305 fonctionnement recettes



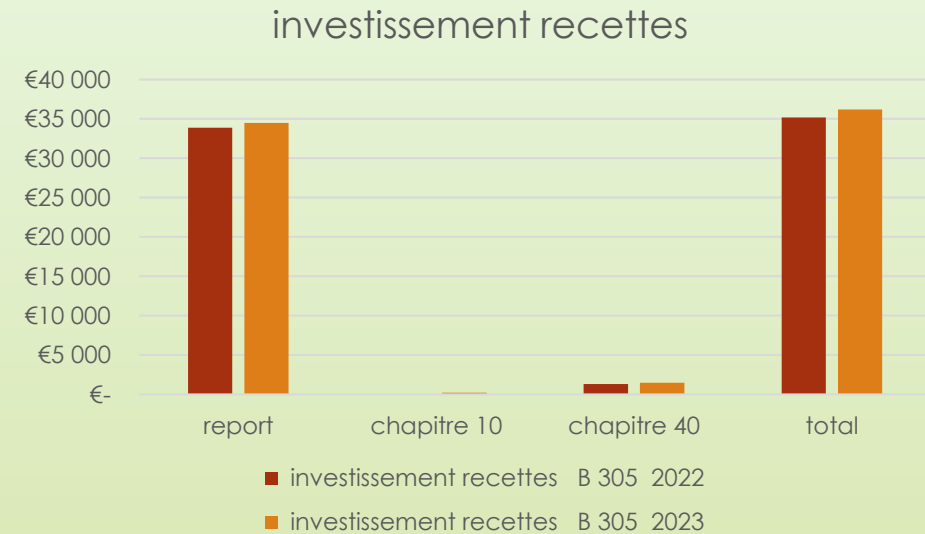
VII -5- situation budgétaire et financière Administration générale

Chapitre	Libellés	2022	2023
C 040	Opérations de transferts (amortissements sub)	250,43	250,38
C 20	Immobilisations corporelles	456,00 Logiciel inventaire	0
C21			330
Total hors report		706	
RAR provenant du budget 364 du fait de la constitution d'un seul budget en 2025 Projet educ eau mares			72 600



VII - 6 - CFU 2023 BUDGET 305 ADMINISTRATION GENERALE

Chapitre	Libellés	2023	2024
C 001	Résultat reporté	34 483,39	35 933,43
C 040	Opérations ordre (amortissements)	1 465,88	750,99
C 10	FCTVA	234,54 FCTVA	
C 13	subventions	0	0
Total hors report		1 700	
RAR 2 ^{ème} partie subRAR provenant du budget 364 du fait de la constitution d'un seul budget en			29 600



VII – 7 - 305 ADMINISTRATION GENERALE

exercice 2024

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		10 973,79 €		35 933,43€		46 927,22€
Opération de l'exercice	134 593 €	114 864,53 €	250,38 €	750,99 €	134 923,00€	115 615,52 €
TOTAUX	134 593,00€	125 838,38 €	250,38 €	36 684,42 €	130 367,31 €	162 522,74 €
résultat de l'exercice	- 19 728,47€					500,61 €
Résultat de clôture	- 8 754,68€			36 354,42 €		27 599,74€
Restes à Réaliser						29 600€
TOTAUX CUMULES	134 593,00 €	125 838,38 €		29 600€		192 122,74€
RESULTATS DEFINITIFS	- 8 754,68€			66 284,42€	- 15 400,26€	

VIII - situation budgétaire et financière : GEMAPI

La masse salariale :

- 3 agents à temps complet
- Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade.
- Chèques déjeuner
- Dépenses courantes.
- Versement du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » (selon temps consacré à GEMAPI pour 2 agents).
- Formations agents.

Actions sociales :

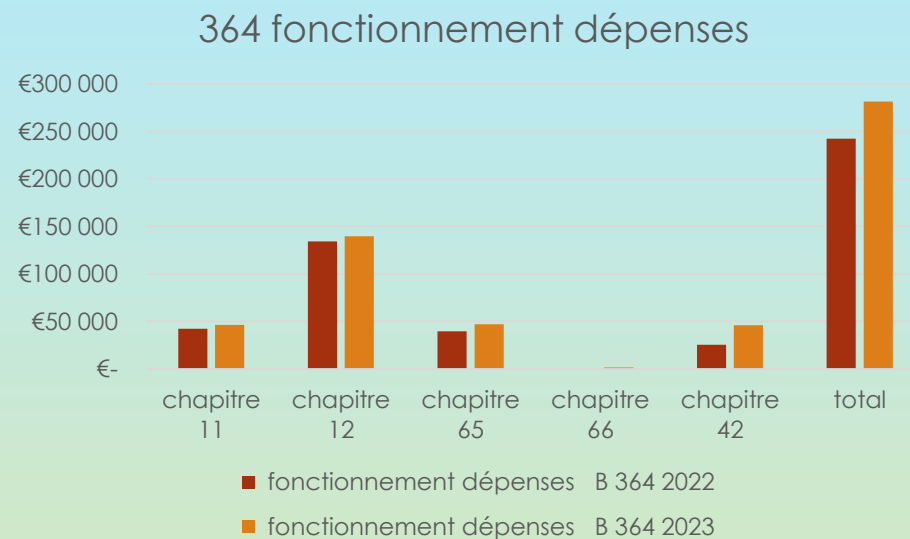
- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la prévoyance de 20€ maximum par agent
- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la santé de 10€ maximum par agent
- Chèques déjeuner
- Cartes parking

Autres :

- Parc informatique 2 ordinateurs – 1 tablette « terrain »
- Entretien tracteur RENAULT ARES (cession début 2024) et parc automobile : 2 véhicules
- Entretien tracteur PFANZELT
- Travaux d'entretien de berges confiés à un prestataire externe
- Entretien local technique
- Emprunt

VIII -1- situation budgétaire et financière : GEMAPI

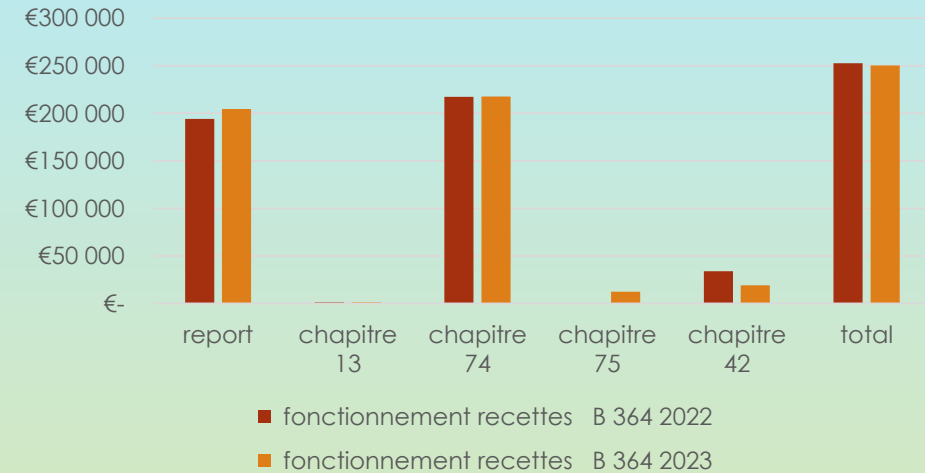
Chapitre	Libellés	2023	2024
C 011	Dépenses à caractère général	46 348	53 099,12
C 012	Dépenses du personnel	139 771,23	143 892,66€
C 042	Dotations amortissements immobilisations	45 987,97	82 039,52€ Dont 1 ^{ère} année tracteur
C 65	Autres charges de gestion courante dont reversement BA	47 232 (reversement AG et adhésion CENNA)	58 443,38€
C66	Intérêts réglés à échéance	1 808,04	2 098,21
Total hors report		281 147	



VIII -2- situation budgétaire et financière : GEMAPI

Chapitre	Libellés	2023	2024
C 002	Résultat reporté	204 488,25	173 596,48€
C 013	Remboursement sur autres charges sociales	1 284,90	7 751,63€
C 042	Quote-part subventions investissements	19 050,29	19 196,36€
C 74	Participations et subventions	217 645,45	253 038,91€
C 75	Subventions FDAAPPMA	12 275,00	435
Total hors report		250 256	

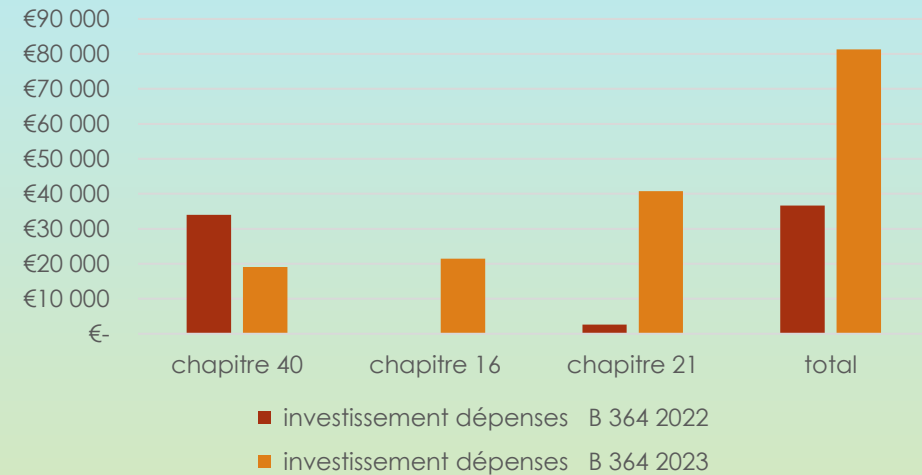
364 fonctionnement recettes



VIII -3 - situation budgétaire et financière : GEMAPI

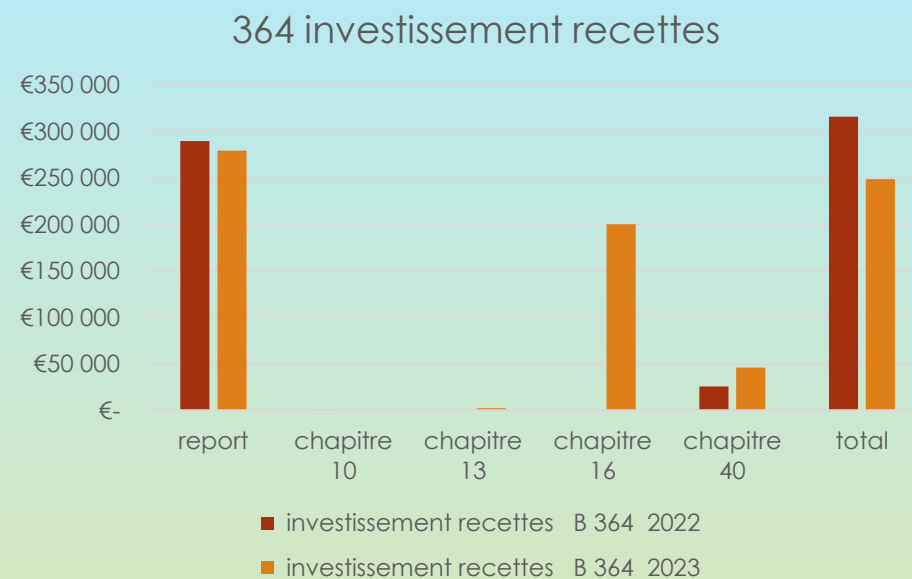
Chapitre	Libellés	2023	2024
C 040	Opérations de transferts (amortissements sub)	19 050,29	19 196,36
C16	Emprunts en euros	21 428,58	28 571,44
C 021	Immobilisations achat (acompte tracteur, ordinateur, écran)	40 777,19	391 560,70 Solde tracteur
Total hors report		36 628	

364 investissement dépenses



VIII -4 - situation budgétaire et financière : GEMAPI

Chapitre	Libellés	2023	2024
C 001	Résultat reporté	279 137,89	446 296,88
C 040	Opérations ordre (amortissements)	45 987,97	82 039,52
C 10	FCTVA	235,98 FCTVA N-2 (sondes, ordinateur)	429,96
C 13	subventions	2 191,10 participations EPCI	73 848,11 Participation EPCI dont rt tracteur et 1 ^{er} acompte educ eau
C 16	emprunt	200 000	0
Total hors report		248 415	



VIII - 5 - 364 GEMAPI

exercice 2024

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		173 596,48 €		446 296,88 €		619 893,36 €
Opération de l'exercice	339 572,89 €	310 421,90 €	445 328,50 €	156 317,59 €		466 739,49 €
TOTAUX	339 572,89€	484 018,38 €	445 328,50 €	602 614,47 €	362 403,47 €	1 086 632,85€
résultat de l'exercice	- 29 150,99 €		-289 010,91 €			€
Résultat de clôture		144 445,29 €		157 285,97 €		301 731,46 €
Restes à Réaliser reporté au 305 du fait du budget unique						
TOTAUX CUMULES	339 572,89 €	484 018,38 €	445 328,50 €	602 614,67 €	784 901,39 €	1 086 632,85 €
RESULTATS DEFINITIFS		144 445,49 €		157 285,97 €		301 731,46€

IX - situation budgétaire et financière : OPERATIONS AMENAGEMENTS

- Membres adhérents : 1EPCI, et 14 communes.
- **2024** : 126 240 habitants.
- Une participation à hauteur de **3 000€** est versée chaque année par les membres adhérents pour le remplacement des installations en section de fonctionnement pour l'Installation et/ou remplacement du mobilier.
- Résultat de fonctionnement N-1 : **6 393,70€**
- Résultat d'investissement N-1 : **66 412,78€**

IX - 1 - 366 OPERATIONS AMENAGEMENTS

exercice 2024

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		6 393,70 €		66 412,78 €		72 806,48 €
Opération de l'exercice	1 602,08€	3 027,27 €	- €	- €	1 602,08 €	3 027,27 €
TOTAUX	1 602,08 €	9 420,97 €	- €	66 412,78 €	1 602,08 €	75 833,75 €
résultat de l'exercice		1 425,19 €		- €		1 425,19 €
Résultat de clôture		7 818,89 €		66 412,78 €		74 231,67 €
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 602,08 €	9 420,97 €		66 412,78 €		75 833,75 €
RESULTATS DEFINITIFS		7 818,89 €		66 412,78 €		74 231,67 €

IX - 2 - situation budgétaire et financière : SENTIERS


SENTIERS : Membres adhérents : 22 communes individuelles (19 511 habitants)

- Résultat de fonctionnement N-1 : 1 563,60€
- Résultat d'investissement N-1 : 45 669,11€

IX - 3 - 368 SENTIERS

exercice 2024

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 563,60 €		45 669,11 €		47 232,71 €
Opération de l'exercice	- €	- €	- €	- €		- €
TOTAUX	- €	1 563,60 €	- €	45 669,11 €	- €	47 232,71 €
résultat de l'exercice	- €			- €		47 232,71 €
Résultat de clôture		1 563,60 €		45 669,11 €		
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	- €	1 563,60 €		45 669,11 €		47 232,71 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 563,60 €		45 669,11 €		47 232,71 €



X - situation budgétaire et financière : **SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : Membres adhérents : 25
communes individuelles (22 360 habitants)

- Ce budget comporte en investissement des opérations d'ordre dues aux amortissements des immobilisations et subventions et écritures de régularisation.
- Résultat de fonctionnement N-1 : 654,33€
- Résultat d'investissement N-1 : 2 455,41€

X - 1 – 367 SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

exercice 2024

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		654,33 €		2 455,41 €		3 109,74 €
Opération de l'exercice	2 686,79 €	2 032,49 €	2 032,49 €	2 686,79 €	4 719,28 €	4 719,28 €
TOTAUX	2 686,79 €	2 686,82 €	2 032,49 €	5 142,20 €	4 719,28 €	4 719,28 €
résultat de l'exercice	- 654,30€			3 109,71 €		
Résultat de clôture		0,03 €		3 109,71€		3 109,74 €
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 686,79€	2 686,82 €		5 142,20 €	4 719,28 €	7 829,02 €
RESULTATS DEFINITIFS		0,03 €		3 109,71 €		3 109,74 €

XI - 1 - situation budgétaire et financière : NATURA 2000

- Natura 2000 : 14 communes adhérentes
- Animation du DOCOB, Document d'Objectifs « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne »
- Ce budget ne comporte que des opérations réelles de fonctionnement.
- Structure porteuse : SIAV
- Président : Daniel FREYGEFOND
- Mission : CENNA 2022-2025
- Mandatement de la 1^{ère} période du 01/07/2022 au 30/06/2023 subvention encaissée
- Mandatement de la 2^{ème} période du 01/07/2023 au 30/06/2024 subvention paiement en cours
- 3^{ème} période du 01/07/2024 au 30/06/2025 budgétisée avec instruction de la demande de subvention en cours du fait de la réorganisation des services de l'Etat et de la Région
- COPIL en septembre 2024 cf site internet
- Copil prévisionnel en 2025 afin de décider de la nouvelle structure porteuse et de de la continuité de la mission
- Résultat de fonctionnement N-1 : 175,02 €

XI - 2 – 370 NATURA 2000

exercice 2024

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		343,87 €
Opération de l'exercice	31 500,00 €	31 331,15 €
TOTAUX	31 500,00 €	31 331,15 €
résultat de l'exercice	168,85 €	
Résultat de clôture		175,02 €
Restes à Réaliser		
TOTAUX CUMULES	31 500,00 €	31 675,02 €
RESULTATS DEFINITIFS		175,02 €

Natura
2000
mission
CENNA
2022-2025

DEPENSES		RECETTES	
mission	95 199,72 €	F.E.A.D.E.R. (fonds européen agricole pour le développement rural)	62 067,10 €
*S.I.A.V.(exécution et suivi du dossier)	2 886,53 €	D.R.E.A.L. (direction régionale environnement, aménagement, Limousin)	29 161,70 €
coûts indirects (15% des frais de personnel)	432,98 €	sous total	91 228,80 €
		Autofinancement à re voir du fait du nouveau calcul FEADER	7 290,43 €
TOTAL	98 519,23 €	TOTAL	98 519,23 €



Comité syndical vote des budgets
Mardi 11 mars 2025 – ALLASSAC



■ En 2025 un budget unique organisé en service (cartes)

reprise des résultats :

RF 145 248,35€

RI 308 831,99€

Les dépenses de 2025 :

- Charges de gestion courante – consolidation d'un emploi
- Travaux de fonctionnement « entreprises » par SIAV et structure sous convention 25 000€
- Achat matériel (ordinateur)
- Amortissement Immobilisations : 85 957€

Les recettes de 2025 :

- Cotisations des EPCI : 55 736€
- Participation des EPCI prévisions 2025 : 282 611€
- Participation des communes OP AM : 3000€
- Participation Natura 2000- période 2025 : 6 500€
- amortissement subventions : 66 672€

-



FIN DU DOCUMENT